



Résolution N° 11

AG-2014-RES-11

Objet : Encourager les pays membres à intégrer la campagne mondiale de sensibilisation d'INTERPOL *Turn Back Crime* dans les activités de communication et de prévention de leur police nationale

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 83^{ème} session à Monaco du 3 au 7 novembre 2014,

RECONNAISSANT la nécessité d'un modèle efficace de communication mondiale pour soutenir les programmes de prévention qui permettront de mieux faire connaître aux citoyens la nature de la criminalité organisée ainsi que les réponses des services chargés de l'application de la loi,

RECONNAISSANT que le soutien du public joue aujourd'hui un rôle stratégique essentiel dans l'action policière, en contribuant à instaurer un climat de confiance entre les citoyens et la police ; en éduquant les citoyens sur le rôle qu'ils peuvent jouer aux fins de la lutte contre la criminalité organisée ; en faisant mieux comprendre les menaces que fait peser sur la société la criminalité organisée, et en particulier le commerce illicite, la contrefaçon, les atteintes à l'environnement, la cybercriminalité, le terrorisme, le trafic de migrants, la traite d'êtres humains et l'exploitation sexuelle,

TENANT COMPTE des possibilités uniques qui s'offrent à INTERPOL, grâce à une étroite coopération et à un partage des compétences entre le Secrétariat général et les pays membres, pour mettre sur pied une campagne de communication innovante et véritablement mondiale qui attire l'attention de la société dans son ensemble sur les menaces criminelles et les réponses communes apportées à ces menaces dans le contexte de la mondialisation, et qui entérine les valeurs et les succès de la communauté internationale des services chargés de l'application de la loi en matière de sécurité mondiale,

SE FÉLICITANT de la volonté de la Fondation INTERPOL pour un monde plus sûr de participer activement à la campagne *Turn Back Crime* d'INTERPOL,

CONSIDÉRANT que les pays membres pourraient grandement bénéficier du cadre d'une campagne mondiale qui permettrait de soutenir leurs activités de communication et leur travail de prévention de la criminalité, tout en leur offrant suffisamment de flexibilité pour l'adapter au contexte national,

SOULIGNANT que le Secrétariat général d'INTERPOL fournira des lignes directrices, des supports multimédias et des conseils aux pays membres mettant en œuvre la campagne,

DEMANDE aux Membres de l'Organisation :

- de prendre des mesures appropriées afin de promouvoir la campagne *Turn Back Crime* aux niveaux décisionnels au sein des services chargés de l'application de la loi de leurs pays, de sorte que le concept, les objectifs stratégiques et les avantages de cette campagne soient compris et que celle-ci puisse être mise en œuvre ;
- de déterminer, lorsqu'il y a lieu, de quelle façon les messages de la campagne *Turn Back Crime* et la stratégie de marque peuvent être intégrés dans leurs activités de communication actuelles afin de compléter et de soutenir le travail de prévention de la criminalité mené au niveau national, tout en renforçant la marque au niveau mondial ainsi que l'impact de la campagne ;
- d'encourager les Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) à collaborer avec le Secrétariat général en vue d'échanger des informations sur les actions menées dans leur pays dans le cadre de la campagne *Turn Back Crime* et d'étudier d'autres moyens de développer la campagne aux niveaux national et mondial.

Adoptée